

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<b>PRESENTS</b> : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée,
Nb de conseillers présents participants au vote : 21	M. TAUBATY, Mmes CALONNE, BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, JACQUET, MM. BRUNIAUX, MEYNIER, Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de procuration : 1	<b>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b> : Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY
Convocation du : 02 / 04 / 2024	<b>ABSENT</b> : M. MARTI
	<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b> : M. MEYNIER

**DÉLIBÉRATION N° 22 :****Versement par le budget principal de la Ville au budget annexe « Chaufferies bois » d'une subvention d'équilibre**

Vu la délibération du conseil municipal du 04 mars 2024 décidant de la création d'un SPIC avec budget annexe soumis à TVA « Chaufferies bois »,

Vu les délibérations du conseil municipal du 8 avril 2024 approuvant les budgets primitifs 2024 pour le budget de la ville et le budget annexe « Chaufferies bois »,

Considérant la nécessité pour le budget annexe de recourir à l'emprunt pour financer le coût des travaux de construction des réseaux de chaleur et des chaufferies, déduction faite des subventions obtenues et notifiées pour ce projet,

Considérant que les recettes prévisionnelles d'exploitation du budget annexe pour l'exercice 2024 seront insuffisantes pour équilibrer la section de fonctionnement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (3 abstentions),**

- **DECIDE** de verser pour le démarrage du budget annexe une subvention d'équilibre de 60 000€ maximum pour l'exercice 2024,
- **DIT** que cette somme fera l'objet d'un remboursement au budget principal au plus tard en 2026 après la mise en service des équipements et dès que l'autonomie financière du budget annexe sera établie,

- **DIT** que la dépense sera imputée au budget principal au compte 65736212 – subvention de fonctionnement versée aux SPIC et la recette sera imputée au budget annexe au compte 748 – subventions d'exploitation

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Arbois, le 10 avril 2024

La Maire,

Valérie DEPIERRE



Le Secrétaire de Séance,

Pierre MEYNIER

